



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 17 juillet 2023, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2023-490 relatif au droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominique, aux heures normales d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitenominique.qc.ca

Donné le 20 juillet 2023.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 20 juillet 2023, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingtième jour du mois de juillet de l'an deux-mille-vingt-trois (20 juillet 2023).